

**SIVU DES MASSIFS DU GARD RHODANIEN  
 DELIBERATION N° 48/2018  
 DU COMITE SYNDICAL  
 SEANCE DU 20 mars 2018**

Afférents au Comité	Qui ont pris part à la délibération
35	21

Le vingt décembre deux mille dix-sept, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du comité syndical à Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur PETITJEAN. Liste des présents par ordre alphabétique des villes.

Présents : (21) M. MASSE; M.MONTANE, M VOLLE; M.COCHET; M. ROUBAUD; M. LECOMTE; M. FOURNIER; M ISABEL ; M. MERCIER ; M. BOUZIGUE ; M. MICHEL; M. REYNOLD DE SERESIN; M. SUAU; M. VENDETTI; M. LICINI; M. CHARBONNEL; M. MAIRESSE. ; M. PETITJEAN; M. AZNAR ; M. PAILHON ; M. CLERC.

Présent avec voix consultative : M JULLIARD ; M MILLOT

Absents : (14) M.LEFRANCOIS ; M. COUSTON ; M. BORDARY ; M. PRIVAT ; M. TRICHOT ; M. PRADIER ; M. GANDI ; M. CLEMENT; M. FABROL ; M. ROURE ; M. CARON ; M. BEDECHE ; M. GEOFFRAY ; MME CHAMPETIER.

Secrétaire de séance : M.COCHET

**OBJET : Modification du tableau des effectifs :**

Vu la création de l'emploi d'un attaché territorial principal à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018,

Après débats, le conseil syndical décide d'adopter la modification du tableau des effectifs et de créer un grade d'attaché territorial principal à temps non complet pour 16 h par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

Fait et délibéré à Saint Nazaire, le 20 mars 2018.

*Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le .....  
 et publication  
 le .....*

Le Président,

**Elian PETITJEAN**

